# ACCUEIL DES BARBAPAPAS UTILISATION DU PORTAIL FAMILLE ET RAPPEL DES DÉLAIS D'INSCRIPTION

# 1. La création de votre compte !

- > Pour accéder au portail : <u>https://les-barbapapas.portail-defi.net/</u>
- Cliquez sur « nouveau dossier », remplir les différents champs (au nom du référent de l'enfant – c'est-à-dire la personne à qui les factures seront adressées) puis cliquez sur « suivant »
- Pensez bien à remplir les champs « <u>Informations autre adulte</u> » pour votre conjoint/e puis cliquer sur « suivant »
  (Attention, pour les parents séparés, chacun devra créer son dossier)
- > Vérifiez les informations entrées puis cliquer sur **« valider mon dossier »** (selon le navigateur utilisé, pas d'inquiétude si la page reste figée, les données sont bien envoyées sur notre logiciel)

## LA PREMIERE ETAPE EST TERMINEE !

Votre inscription sera ensuite étudiée par notre équipe. <u>Une fois validée</u>, vous recevrez alors un email contenant vos codes d'accès au portail pour finaliser votre dossier.

# 2. La constitution du dossier de votre enfant :

- Connectez-vous au portail avec les identifiants reçus par mail puis allez sur la page « Mon Compte » –Vous pourrez ensuite cliquer sur « mes codes d'accès » (à gauche sur votre écran) si vous souhaitez changer votre mot de passe
- Cliquez ensuite sur le petit crayon qui apparait en bas de chaque membre référent de la famille pour vérifier vos données et les compléter au besoin (pensez à ajouter votre numéro de sécurité sociale dans le champ « centre de sécurité sociale ») + cocher les différentes autorisations demandées
- Puis à l'identique pour votre enfant, cliquez sur le petit crayon en bas à droite pour compléter leur/sdossier/s

Dans la partie « fiche d'informations » (en haut à droite) :

- Sélectionnez l'école ainsi que la section de votre enfant à la rentrée 2021/22
- Choisissez le type de repas souhaité (standard, sans porc, végétarien ou PAI pour lesfamilles fournissant les paniers repas)
- Ajoutez les coordonnées l'assurance qui couvre votre enfant
- Cochez les autorisations que vous souhaitez accorder
- Attention, pensez bien à « valider » vos données avant de passer à la suite

#### Dans la partie « personnes autorisées » :

- Ajoutez au minimum un contact supplémentaire dans « personnes à prévenir en cas d'accident » (dans le cas où nous n'arrivons pas à vous joindre)
- Ajoutez, s'il y en a, les personnes autorisées (ou non autorisées) à chercher votre enfant au périscolaire
- Attention, pensez bien à « valider » vos données avant de passer à la suite

Dans la partie « fiche médicale » :

- Vous n'êtes pas obligé de remplir les champs « vaccins », la copie du carnet de vaccination étant obligatoire et faisant foi
- Pour tous les autres champs, ajoutez les informations nécessaires à la bonne prise encharge de votre enfant au périscolaire
- Attention, pensez bien à « valider » vos données avant de passer à la suite

- Si vous inscrivez plusieurs enfants au périscolaire et que les données sont les mêmes, il vous sera possible de « copier les informations de... » pour dupliquer les champs déjà remplis dans le premier dossier
- ESSENTIEL : Allez sur la page « Mes Alertes » (en haut à droite) afin de nous transmettre les documents obligatoires (sans quoi, vous ne pourrez pas inscrire votre enfant sur les temps d'accueils)
- Retournez ensuite sur la partie « Mon compte » puis « Transmettre des documents » pour ajouter les documents facultatifs au dossier de votre enfant (PAI, avis d'imposition, commande de badge, etc...)

## LA DEUXIEME ETAPE EST TERMINEE !

Votre dossier sera vérifié par notre équipe ; vous recevrez alors un e-mail de validation à la suite duquel vous pourrez procédez à la fin de l'inscription.

- 3. L'inscription sur les différents temps d'accueil :
  - Une fois le mail de validation reçu, connectez-vous sur le portail puis allez sur la page « Inscription » et cliquez sur « s'inscrire »
  - **Attention, les inscriptions se font séparément pour chaque enfant**
  - > Sélectionnez l'enfant à inscrire puis cliquez sur « suivant »
  - Après avoir choisi le pôle (maternelle, primaire, mercredis maternelle ou mercredi primaire), sélectionnez les activités (= différents temps d'accueil) sur lesquelles vous souhaiter inscrire votre enfant puis cliquez sur « suivant ». Si vous inscrivez votre enfant sur le temps méridien, <u>il</u> vous faudra sélectionner « accueil midi » + « repas »
  - > Pour chaque activité, <u>une par une</u> :
  - Saisissez la période sur laquelle vous souhaitez inscrire votre enfant par défaut, c'est l'année scolaire complète qui s'affichera (vous pourrez par la suite utiliser directement le planning au-dessous pour toute annulation/inscription ponctuelle)
  - En cas de garde alternée, vous pourrez choisir **l'alternance des semaines**
  - Cochez les différents jours souhaités puis cliquez sur « inscrire » avant de passer à un autre temps d'accueil (=à une autre activité)
    - Le planning qui s'affiche en bas de page vous permettra de visualiser votre inscription.
  - Une fois le planning vérifié, cliquez sur « suivant »
  - S'affichera ensuite un résumé de votre « commande » (ne prenez pas peur face au montant qui s'affiche, c'est le total qui vous sera facturé sur l'année et non le montant mensuel de votre facture)
  - Cliquez ensuite sur « valider » pour finaliser votre inscription elle s'affichera alors comme « en cours de traitement »

# LA TROISIEME (et dernière !) ETAPE EST TERMINEE !

Votre demande sera étudiée par notre équipe qui vous enverra alors un email de confirmation d'inscription (*celle-ci* apparaîtra également sur la page « **Mes Alertes** » du portail)

Vous pourrez ensuite retrouver votre historique de réservations ou vos réservations en attente de validation sur la page « **Inscription** »

Toute modification du planning de votre enfant (*annulation ponctuelle ou régulière, ajout ponctuel ou régulier*) pourra être faite via les mêmes manipulations, comme vous le souhaitez, <u>dans le respect des délais et en fonction des places</u> <u>disponibles</u>

# 4. Les délais de modification de planning (annulations, inscriptions ponctuelles, changements réguliers) :

Comme indiqué dans notre règlement depuis la nuit des temps, voici un petit rappel des délais de modification du planning de votre enfant – **Attention, au-delà de ces délais, il vous sera impossible d'effectuer des demandes,** <u>celles-ci se verront refusées</u>

- Accueil du matin : Inscription 48h à l'avance / Annulation 48h avant au plus tard Hors délais et sauf certificat médical, les heures de garde restent facturées
- Accueil du midi : Inscription 48h à l'avance / Annulation jusqu'à 8h30 le jour même
  <u>Sauf certificat médical ou modification régulière de fréquentation, les heures de garde restent</u> facturées / Hors délais, le repas est également facturé
- Accueil du soir : Inscription 48h à l'avance / Annulation 48h avant au plus tard Hors délais et sauf certificat médical, la 1<sup>ère</sup> heure de garde du soir reste facturée Annulée hors délais, l'heure d'APC est également facturée
- **Mercredis** : Inscription 48h à l'avance / Annulation 48h avant au plus tard Hors délais et sauf certificat médical, les heures de garde restent facturées
- Vacances : Inscription selon les dates données (vous serez toujours informés par mail en amont) / Annulation 48h avant
   Hors délais et sauf certificat médical, les heures de garde restent facturées
- Modification régulière de fréquentation : 1 semaine avant/après chaque période de vacances <u>Hors délais et sauf certificat médical, les heures de gardes du midi ainsi que la 1<sup>ère</sup> heure du soir</u> <u>restent facturées jusqu'aux prochaines vacances</u>